



Ifomene

Institut de Formation à la
Médiation et à la Négociation

DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE MÉDIATEUR

Partie 1



Martinique



ICP
INSTITUT
CATHOLIQUE
DE PARIS

L'esprit grand ouvert sur le monde

Conseiller les médiations judiciaires et conventionnelles

Année universitaire 2023/2024

Du 6 décembre 2023 au 24 janvier 2024

www.icp.fr

*Certification ICP-Ifomene - Répertoire Spécifique N° RS6354 le 19.07.2023, date d'échéance de l'enregistrement : 19.07.2026

CONSEILLER LES MÉDIATIONS JUDICIAIRES ET CONVENTIONNELLES

PRESENTATION

Le diplôme universitaire de médiateur, 1ère partie, se centre sur l'acquisition de compétences de base à la compréhension d'un conflit, à l'organisation de rencontres avec les parties concernées et à l'accompagnement des personnes se trouvant au sein du conflit pour établir un climat de confiance dans un cadre de discussion sécurisé et confidentiel.

La formation apporte aux professionnels, juristes et non juristes, les compétences pour conseiller la médiation, à bon escient selon les besoins et la situation de conflit afin de favoriser et aider à la recherche de solutions acceptables par toutes les parties dans un cadre juridique ou extra-juridique.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- › Être capable d'informer sur les modes amiables de règlement des différends (MARD) Savoir identifier les parties prenantes et les acteurs externes utiles à la résolution des conflits
- › Diagnostiquer les différentes attitudes face au conflit.
- › Connaître les outils fondamentaux d'écoute active, de communication et de reformulation positive.
- › Faciliter les échanges entre les parties

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

- › **2 modules** pour prévenir et gérer conflits et crises : conseiller, connaître, accompagner les médiations judiciaires et conventionnelles.
- › **4 principes** :
 - Exigences éthiques, déontologiques et humaines
 - Ouverture à la diversité des pratiques
 - Projet personnel de chaque participant(e)
 - 1/3 de cours théoriques et méthodologiques et 2/3 d'ateliers pratiques
- › **Méthodes pédagogiques** : magistrale, participative et expérientielle (études de cas pratique, scénari avec jeux de rôle)

MODALITÉS PRATIQUES

Public :

- › Professionnels confrontés à des situations de conflits
- › Professionnels libéraux, salariés, conseils...

Prérequis :

Baccalauréat ou équivalent

Durée de la formation :

42 heures de formation en présentiel (+ 10 heures rédaction dossier professionnel)

Horaires de la formation :

- › Cours les jeudis et vendredis de 8h30 à 16h30
- › Ateliers pratiques les samedis de 8h30 à 16h30 (groupes de 15 participants)

Inscriptions :

L'inscription se réalise directement sur le site internet de l'ICP au plus tard 3 semaines avant la date de démarrage de la formation, date de clôture des inscriptions le 15 novembre 2023

<https://www.icp.fr/formations/diplomes/diplomes>

Délais d'accès à la formation : Le délai d'accès à la formation, à partir de l'inscription sur internet est de 8 jours ouvrés.

En cas de demande de financement externe, selon l'organisme sollicité par le candidat, le délai est en moyenne de 4 semaines à 6 semaines.

Les dates : 6/7/8 décembre 2023 et 22,23,24 janvier 2024 de 8h30 à 16h30.

La formation est constituée d'une session de 2 modules de 21 heures.

Lieu : Fort de France

Tarif :

1 800 € net de taxes (Paiement en ligne pour le tarif individuel et accord de prise en charge à fournir pour le tarif formation continue)

Certification :

Formation enregistrée au Répertoire Spécifique de France Compétences sous le N° RS6354, le 19.07.2023, date d'échéance de l'enregistrement : 19.07.2026

Formation éligible au CPF

L'ICP a reçu la certification QUALIOPI des organismes prestataires d'actions de formation concourant au développement des compétences

Taux de réussite participant DU1 Base A 23-24 = 98 %

Taux de satisfaction DU1 Base A 23-24 23-24 = 86 %

CERTIFICATION

- › Pour obtenir la certification « **Conseiller les médiations judiciaires et conventionnelles** » enregistrée au Répertoire spécifique RS6354, (le 19.07.2023) le candidat doit avoir suivi en totalité les deux modules fondamentaux de la formation, validé la mise en situation reconstituée et le dossier professionnel.
- › La qualification au RS exclut la déclinaison et la structuration de la formation en bloc de compétences. . Pas de validation possible par bloc de compétences
- › La certification confirme que l'apprenant a satisfait aux exigences d'évaluation par l'atteinte des compétences préalablement définies.
- › **Débouchés :**
- › cette formation permet de co-animer une médiation en adoptant une posture professionnelle et/ou d'accompagner un médiateur expérimenté dans le processus de médiation
- › **Suite de parcours :**
- › Cette validation permet aux participants de s'inscrire à la seconde partie du DU de Médiateur (voir programme sur le site).

MODALITES D'EVALUATION

- › Les compétences à acquérir sont évaluables selon deux modalités :
- Mise en situation reconstituée, épreuve orale pratique durant laquelle le candidat joue le rôle d'un conseiller médiateur.
- Rédaction d'un dossier professionnel, épreuve écrite, à remettre dans les 30 jours suivant la fin de la formation (selon le guide méthodologique).

Accès au public présentant un handicap

il est important que tout futur apprenant en situation de handicap et/ou rencontrant des difficultés médicales même temporaires, se signale dès son dépôt de candidature auprès de l'Ifomene de manière à anticiper et évaluer les adaptations nécessaires. Des conditions spécifiques seront prises en compte et mises en œuvre. L'accompagnement se fera, aussi bien pour les cours que pour les contrôles continus. Cet aménagement devra répondre et correspondre le mieux à la situation handicapante rencontrée, pour que l'expérience sur notre Campus soit la plus satisfaisante possible. Voir les détails notre page internet : <https://www.icp.fr/vie-du-campus/vie-associative-et-etudiante/handicap>

COMPETENCES VISEES PAR LA CERTIFICATION

La Certification professionnelle RS6354 : « Conseiller les médiations judiciaires et conventionnelles » permet d'acquérir les 4 compétences ci-dessous :

C1. Informer les parties prenantes en situation de malaise, de conflit, de rupture ou de séparation sur les divers modes amiables de règlement des différends avec leurs spécificités, le cas échéant en prenant en compte les situations de handicap du ou des parties, pour les guider de manière pertinente vers une médiation judiciaire ou conventionnelle.

C2. Analyser la situation de crise, son cadre d'évolution et d'escalade, en tenant compte des représentations et des enjeux respectifs des parties prenantes, et de la législation en cours afin d'identifier et hiérarchiser les risques en présence et les résistances aux changements.

C3. Créer les conditions de rencontres avec les parties prenantes, en installant un cadre de discussion sécurisé et confidentiel, par l'écoute active et la reformulation pour aider à construire un dialogue et à la compréhension de chacun dans un climat de confiance.

C4. Faciliter les échanges et l'expression des divers points de vue entre les parties prenantes en choisissant les méthodes et outils de communication adaptés, le cas échéant en prenant en compte les situations de handicap du ou des parties, afin que chaque partie puisse en toute connaissance de cause s'engager vers une médiation judiciaire ou conventionnelle.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Chimène Bocquet
Directrice de l'Ifomene
c.bocquet@icp.fr

Elyzé Edmond
Coordinatrice CMAM
elyze.edmond@gmail.com

Anne-Lise Lebreton
Coordinatrice Ifomene
Anneliselebreton.avocat@gmail.com

Nathalie Baillon
Assistante administrative et
pédagogique Ifomene
duhorscampus.ifomene@icp.fr

PROGRAMME 2023/2024

Module	Session A
1	6,7,8 décembre 2023
2	22,23,24 janvier 2024

1. UNE AUTRE MANIÈRE DE RÉGLER LES CONFLITS : COMMUNICATION POSITIVE ET MÉDIATION

De la divergence à la convergence, les vecteurs de facilitation vers des solutions partagées mutuellement acceptables.

L'esprit de médiation et ses outils de base : Négociation raisonnée au service des parties, Ecoute active, Communication non-violente, bases de la PNL. Les connaître et commencer à les mettre en œuvre

Léonore COUSIN

Médiatrice Entreprise et Famille. Consultante en communication et réseaux sociaux. Spécialiste en relations interpersonnelles, gestion de communautés, amélioration des organisations. Membre de l'association de médiation A EGALITE. Diplômée du CELSA (communication et information) et de l'Université Paris V-la Sorbonne (sociologie)

2. LES FONDAMENTAUX DE LA MÉDIATION

La médiation une et diverse : conventionnelle et judiciaire ; pénale, familiale, civile et commerciale.

La place du droit dans le processus de médiation, en amont, pendant et au stade de l'accord ou de la rupture.

L'art de négocier : Ethique, méthodes et pratique par et pour les acteurs de la vie juridique, économique et sociale.

Anne-Lise LEBRETON

Avocate au Barreau de Nouméa, Ancien Membre du Conseil National des Barreaux, Membre du comité scientifique du Centre National de Médiation des Avocats (CNMA).

Présidente d'honneur FNUJA. Médiatrice référencée CNMA et auprès de la Cour d'appel de Nouméa.

Romain CARAYOL

Avocat au Barreau de Paris. Médiateur. Arbitre. Ancien Membre du Conseil de l'Ordre des Avocats de Paris. Ancien Responsable du Centre de Règlement des Litiges du Barreau de Paris. Président de la Fédération Française des Centres de Médiation.. Ambassadeur de l'Amiable sur désignation du Garde des Sceaux

LES RENDEZ-VOUS DE LA MÉDIATION

→ **Cafés de la Médiation** : chaque 2e jeudi du mois, de 18h à 19h30. Actualité / Personnalités / Auteurs.
Inscription gratuite obligatoire sur Eventbrite

→ **Rencontres de la Médiation familiale** : conférence-débat trois fois par an (voir site).
Actualité / Personnalités / Auteurs
Inscription gratuite obligatoire sur Eventbrite

→ **Fête de la Médiation** : entre 800 et 1 000 personnes chaque année. Depuis quinze ans, le campus parisien de l'ICP accueille tous les acteurs majeurs de la médiation : centres, associations, fédérations, formateurs, auteurs...
En 2024, le samedi 19 octobre de 11 à 18h !
Inscription gratuite obligatoire sur Eventbrite

→ **Master class** : webinaire gratuit quatre fois par an, de 18h à 19h30. Des personnalités porteuses de réflexion et de projets. Conférences-débats réservées aux médiateurs diplômés et professionnels.
Inscription réservée aux personnes formées à la médiation.

PREMIER FORMATEUR DE FRANCE EN MÉDIATION

Depuis 1998, l'Ifomene forme des médiateurs pour tous les acteurs de la vie sociale, juridique et économique à Paris, en Régions, Outre-mer et à l'International.

L'Ifomene est partenaire de l'École Nationale de la Magistrature, du Barreau de Paris et de grandes écoles de formation d'avocats, d'universités françaises (Dauphine) et étrangères (Belgique, Canada, Liban, États-Unis, Côte d'Ivoire).

L'Ifomene propose notamment des parcours spécifiques à la médiation familiale, interculturelle et internationale, dans le domaine de la santé, en inter- ou en intra-entreprise.

PARTENARIATS



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

Dauphine | PSL
EXECUTIVE EDUCATION



21 rue d'Assas 75270 Paris cedex 06 / Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG) / Association loi 1901 reconnue d'utilité publique / N° Déclaration formation continue 11752628875 - SIRET : 78428073700015



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. A réception du bulletin d'inscription accompagné du règlement correspondant, une attestation d'inscription et une convention de formation (formation continue) seront adressées au signataire.
2. A l'issue de la formation, une attestation de présence, la feuille d'émargement (pour la formation continue) et la facture « Acquittée » seront adressées au participant.
3. Toute demande d'annulation d'une inscription doit être notifiée par écrit à IFOMENE-ICP 21 rue d'Assas 75006 PARIS (ifomene@icp.fr). Pour toute annulation effectuée moins de 15 jours avant la date de démarrage de la formation ou en cas d'absence du participant non justifiée (maladie ou décès), l'intégralité du montant de la formation sera facturée au participant.
4. L'organisme de formation se réserve le droit d'ajourner ou annuler une session, au plus tard 15 jours avant la date de démarrage de la formation, si le nombre de participants prévu est insuffisant. Dans ce cas, l'organisme de formation informe chaque participant par écrit et renvoie le règlement correspondant.
5. L'organisme de formation se réserve le droit de modifier le programme de la formation en cas de nécessité et de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.